Châteauguay

Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Procès-verbal de la rencontre tenue le **14 décembre 2022, à 11 h**, par visioconférence, à laquelle les personnes suivantes ont participé :

George Dolhan	Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale
Mikaël Beaudin	Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale
Christian Cahuaza	Division des technologies de l'information
Caroline Dumouchel	Direction des ressources humaines
Stéphanie Carrier	Direction des ressources humaines
Stéphanye Thibault	Trilogie
Frédéric Bouthillier	Trilogie
Claudia Lacharité	Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale

---

Ordre du jour

1. Présentation du mandat du comité
2. Propositions et choix – avis de confidentialité à inclure dans les courriels sortants
3. Transmission d'information sensible – risques par courriel vs. SharePoint, ou Teams
4. Planification et sujets de la prochaine rencontre

---

1. Présentation du mandat du comité

Suivant l'adoption de la Loi 25, modernisant des dispositions législatives en matière des renseignements personnels, la Ville de Châteauguay doit mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, ainsi que se doter de règles pour respecter les exigences découlant de cette Loi.

Monsieur Dolhan mentionne qu'un encadrement administratif sera rédigé, concernant la gouvernance relative aux renseignements personnels.

Monsieur Bouthillier soulève qu'il serait judicieux de réaliser un inventaire des données personnelles détenues par la Ville, ainsi que de circonscrire ce que sont des « données personnelles ».

2. **Propositions et choix – avis de confidentialité à inclure dans les courriels sortants**

Divers modèles d'avis de confidentialité sont proposés. La version finale sera la suivante :

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le contenu de ce message ainsi que les fichiers qui y sont joints sont strictement confidentiels et destinés exclusivement à son ou ses destinataire(s). Si vous n'êtes pas cette personne, il est strictement interdit notamment, de consulter, conserver, divulguer, copier, reproduire, faire suivre ou utiliser les informations contenues dans ce courriel. Si vous l'avez reçu par erreur, nous vous demandons d'aviser l'expéditeur et de le supprimer définitivement dès maintenant.

L'avis sera intégré après la signature du courriel.

Une question est soulevée, à savoir si cet avis serait soumis à la Loi 96. Il est souligné que nos publications doivent être en français, sauf lors de situations d'urgence. Nous avons une obligation de *moyens* et non de *résultats*. L'avis de confidentialité remplit donc cette obligation. Ce point sera à discuter avec M. Ortana et M. Langlois pour valider.

3. **Transmission d'information sensible – risques par courriel vs. SharePoint, ou Teams**

Monsieur Dolhan demande, du côté de l'informatique, est-ce que plus grand risque de transférer information sensible par courriel vs. Share point ou Teams ?

Monsieur Cahuaza répond que oui, il y a moins de risques, car un courriel a plus de risques d'erreur de frappe. SharePoint force la validation, car le nom du destinataire s'affiche directement. Il y a quand même un risque dans les deux cas.

Madame Dumouchel demande quel est l'échéancier pour développer la sécurité dans SharePoint ?

Monsieur Cahuaza informe le comité qu'au niveau du comité de direction et des documents officiels de la Ville, il faut faire le transfert vers l'infonuagique. Il faudra également créer une façon de partager un document de façon sécuritaire, soit par une double authentification ou du cryptage.
Dès janvier, une procédure avec SharePoint sera mise en place et un fournisseur sera rencontré concernant une solution de partage sécurisée. Il y aura une démonstration par la suite.

4. **Planification et sujets de la prochaine rencontre**

- Les obligations découlant de la Loi 25, jusqu'au mois de septembre 2023, devront être listées avec leur échéance.

- Retour sur le transfert de données sur SharePoint.
- Encadrement administratif (politique ou procédure).

La prochaine rencontre est planifiée le 18 janvier 2023, à 11 h.